AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**217C2361**
FR0000121881-FS0985

6 octobre 2017

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**HAVAS**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 octobre 2017, la société anonyme Vivendi (42 avenue Friedland, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 octobre 2017, les seuils de 90% du capital et des droits de vote de la société HAVAS et détenir à cette date 391 500 971 actions[1] HAVAS représentant autant de droits de vote, soit 92,54% du capital et 92,52% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions HAVAS sur le marché par la société Vivendi dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée qu'elle a initiée sur les actions de cette société[3].

Il est rappelé qu'au 4 octobre 2017, Vivendi détient 400 844 561 actions[1] HAVAS représentant autant de droits de vote, soit 94,75% du capital et 94,73% des droits de vote de cette société (cf. D&I 217C2345 du 5 octobre 2017).

_____

[1] Il est précisé que les sociétés Financière de Longchamp et Longchamp Participations, contrôlées par la société HAVAS, détiennent par ailleurs chacune 5 actions HAVAS.
[2] Sur la base d'un capital composé de 423 055 803 actions représentant 423 159 852 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment D&I 217C2162 du 19 septembre 2017 et D&I 217C2179 du 20 septembre 2017.